

Le 5 juillet 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 5 juillet 2016, de 20 h 00 à 20 h 50 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Boutellerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller (absent)
M. Denis Moreau, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller (absent)

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

140-2016

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Intercommunale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Avis de motion règlement d'emprunt numéro 319 décrétant des dépenses en immobilisation
9. Avis de motion règlement d'emprunt numéro 320 pour des frais de refinancement
10. Résolution concernant l'adhésion et les conditions d'adhésion de la municipalité de Mont-Carmel à la Régie Intercommunale en protection incendie du Kamouraska ouest.
11. Renouvellement du contrat d'entretien des systèmes de ventilations et climatisation.
12. Résolution pour le remplacement de «bearings» de fan d'un système de ventilation.
13. Soumissions asphaltage chemin de la Grève Est, rang du Bras, rang de la Haute-Ville
14. Soumissions travaux de drainage et d'asphaltage de la cour du Complexe municipal
15. Résolution afin de confirmer la participation au projet de banque d'heures de communication 2016 avec Promotion Kamouraska.
16. Correspondance
17. Autres sujets
18. Période de questions
19. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016

Il est proposé par M. Denis Moreau

141-2016

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 6 juin 2016 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 33 596,21 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que l'adhésion du service d'incendie de Mont-Carmel à la Régie d'incendie Kamouraska Ouest suit son cour. Les impacts suite à cette adhésion sont minimes. Une réunion d'information avec les maires de chacune des Municipalités prenants part à l'entente se tiendra le 11 juillet prochain.

7. Rapport d'organismes

Marie-Hélène Dumais conseillère informe les membres du conseil que l'Association sportive est très satisfaite des résultats obtenu lors des Fêtes de la Saint-Jean. Il y a eu une très bonne participation.

Denis Moreau conseiller informe les membres du conseil que la Fête des nouveaux arrivants se tiendra pendant la Journée à la plage incluse dans la programmation des Fêtes du 175^{ième}, soit le 28 juillet prochain. Un nombre de 24 invitations ont été envoyées aux nouveaux arrivants.

Christian Lévesque conseiller informe les membres du conseil que le Grand Salon des produits régionaux s'annonce bien. 40 exposants sont inscrits à cela s'ajoutent les nombreux commanditaires ce qui permet d'envisager un succès. Un conférencier sera sur place. Il s'agit de M. Christian-Philippe Roy de la table des chefs qui sera accompagné de stagiaires.

8. Avis de motion règlement d'emprunt numéro 319 décrétant des dépenses en immobilisations

M. Christian Lévesque, conseiller donne un avis de motion que lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement d'emprunt numéro 319 pour un montant de 135 000 \$ décrétant des dépenses en immobilisation pour l'achat de la chapelle de la Grève, l'asphaltage de la cour du Complexe municipal, l'achat de deux réservoirs d'eau pour le Complexe municipal, refaire le fond de rue et asphaltage sur la rue Raymond, remplacement d'un ponceau dans le rang de la Haute-Ville et le remplacement de 50 lumières de rue, sera présenté pour adoption.

9. Avis de motion règlement d'emprunt numéro 320 pour des frais de refinancement

Mme Annick Mercier, conseillère donne un avis de motion que lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement d'emprunt numéro 320 pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 279 pour la construction d'un complexe municipal, sera présenté pour adoption.

10. Résolution concernant l'adhésion et les conditions d'adhésion de la municipalité de Mont-Carmel à la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest.

Attendu qu'

une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale (ci-après : « l'Entente ») est

intervenue entre les municipalités de Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme, Saint-Gabriel-Lalemant et Saint-Denis-de-la-Bouteillerie le 7 décembre 2006 ;

Attendu que l'article 16 de l'entente prévoit un mécanisme d'adhésion suivant lequel une autre municipalité peut adhérer à l'entente ;

Attendu que ce même article prévoit que les municipalités peuvent convenir entre elles des conditions d'adhésion à l'entente et qu'une municipalité désirant adhérer à cette Entente doit obtenir le consentement unanime des municipalités locales faisant déjà parties à l'Entente ;

Attendu que l'article 624 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut adhérer à une entente intermunicipale ;

1. **EN** adoptant une résolution de son conseil établissant les conditions d'adhésion ;
2. **EN** transmettant au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation une copie de la résolution contenant, le cas échéant, un énoncé des conditions d'adhésion non prévues à l'Entente ;

Attendu que les parties à l'entente jugent préférable d'intégrer les modifications des articles 6 et 8 à l'entente initiale ;

Attendu que les parties à l'entente jugent que l'article 6 doit être modifié en octroyant un vote par municipalité (présentes ou futures) ;

Attendu que les parties à l'entente jugent que l'article 8 doit être modifié sur la date de répartition des revenus et dépenses ;

Attendu que les parties à l'entente jugent pertinent de modifier les conditions d'adhésion à la Régie édicté par l'article 16 ;

Attendu qu' aucune autre modification (autre que le nom du Ministre) n'est requise ;

Attendu que la municipalité de Mont-Carmel souhaite adhérer à l'Entente ;

Attendu que l'Entente approuvée par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 7 décembre 2006 comporte quelques modifications et que la Régie a transmis une copie de cette entente et des modifications à la municipalité de Mont-Carmel ;

Attendu que la Municipalité de Mont-Carmel a étudié l'Entente à cet effet et qu'elle lui convient ;

143-2016

Il est proposé par **M. Denis Moreau**

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte l'adhésion de la Municipalité de Mont-Carmel à l'Entente relative à la protection contre l'incendie.

Que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie autorise l'adhésion de la Municipalité de Mont-Carmel aux conditions prévues par l'Entente initiale approuvée le 7 décembre 2006 ainsi que les modifications apportées à cette dernière dont copie sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Mont-Carmel ;

Que conditionnellement à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie autorise la Municipalité de Mont-Carmel à appliquer un droit de vote sur le budget 2017 qui sera présenté aux cinq municipalités pour approbation au 31 octobre 2016 ;

Que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie prend acte que la Municipalité de Mont-Carmel deviendra partie à l'Entente après l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que cette entente sera effective le 1 janvier 2017.

11. Renouvellement du contrat d'entretien des systèmes de ventilation et climatisation

CONSIDÉRANT que la municipalité a dû procéder à une demande de soumission pour l'entretien de tous ses systèmes de ventilation et climatisation;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une proposition de :

ENAIR contrôle et de Majella Vaillancourt inc. pour un montant de :

ENAIR contrôle 2 625 \$ plus taxes

Majella Vaillancourt inc. 2 350 \$ plus taxes

144-2016
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de conclure un contrat de service avec Majella Vaillancourt inc. pour un montant de 2 350 \$ une période d'un an à compter du 31 juillet 2016 tel que spécifié dans les conditions générales du contrat, et autorise la directrice générale à signer le contrat.

En plus des modalités incluses au contrat, le fournisseur devra tenir compte des conditions suivantes :

Le fournisseur devra prendre rendez-vous avec la municipalité avant d'effectuer l'entretien;

Un rapport (fiche de réparation) devra être remis à la municipalité à chaque visite.

Les pièces remplacées devront être laissées dans l'édifice municipal.

12. Résolution pour le remplacement de «roulements à billes» de fan d'un système de ventilation

CONSIDÉRANT que lors de la dernière visite d'entretien le technicien a constaté que deux «roulements à billes» de fan nécessiteraient un remplacement sur un des systèmes de ventilation de la patinoire;

CONSIDÉRANT qu'une soumission de Majella Vaillancourt inc. pour un montant de 735 \$ incluant fournitures et main-d'œuvre nous a été envoyée;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de tenir les équipements en bonne condition d'opération;

145-2016
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Majella Vaillancourt inc. pour un montant de 735 \$ plus taxes.

Que le remplacement sera fait en même temps que l'entretien prévu au contrat, soit en Août 2016.

13. Soumission asphaltage chemin de la Grève Est, rang du Bras et rang Haute-Ville

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées auprès de trois entrepreneurs pour des travaux d'asphaltage sur le Ch. De la Grève Est, le rang du Bras et le rang de la Haute-Ville;

CONSIDÉRANT que le dépôt ainsi que l'ouverture des soumissions a eu lieu comme prévu et que le résultat des soumissions se lie comme suit:

Asphaltage sur le Chemin De la Grève Est

Les Constructions H.D.F. inc.	8 394,00 \$ taxes incluses
Construction B.M.L. , Division De Sintra inc.	8 997,30 \$ taxes incluses
Pavage réparation Francoeur inc.	34 952,40 \$ taxes incluses

Asphaltage sur le rang du Bras

Les Constructions H.D.F. inc.	55 169,03 \$ taxes incluses
Construction B.M.L. ,Division De Sintra inc.	55 415,83 \$ taxes incluses
Pavage réparation Francoeur inc.	79 917,63 \$ taxes incluses

Asphaltage sur le rang de la Haute-ville (en face du numéro civique 6)

Les Constructions H.D.F. inc.	781,24 \$ taxes incluses
Construction B.M.L. ,Division De Sintra inc.	751,39 \$ taxes incluses
Pavage réparation Francoeur inc.	2 317,90 \$ taxes incluses

Asphaltage sur le rang de la Haute-ville (en face du numéro civique 30)

Les Constructions H.D.F. inc.	1 562,41 \$ taxes incluses
Construction B.M.L. ,Division De Sintra inc.	1 502,77 \$ taxes incluses
Pavage réparation Francoeur inc.	4 635,79 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE,
146-2016

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

le contrat d'asphaltage sur le Chemin de la Grève Est et sur le rang de la Haute-Ville soit octroyé à Les Constructions H.D.F. inc. pour un montant total de 10 737,65 \$ taxes incluses. **Montant de la dépense prévu au budget d'opérations.**

Le contrat d'asphaltage sur le rang du Bras soit octroyé à Les Constructions H.D.F. inc. pour un montant de 55 169,03 \$ taxes incluses. **Montant de la dépense financée par la TECQ (Taxes sur l'essence et contribution du Québec).**

14. Soumission travaux de drainage et asphaltage de la cour du Complexe municipal

CONSIDÉRANT

que des soumissions ont été demandées auprès de deux entrepreneurs pour des travaux de drainage et d'asphaltage de la cour du Complexe municipal ;

CONSIDÉRANT

que le dépôt ainsi que l'ouverture des soumissions a eu lieu comme prévu et que le résultat des soumissions se lie comme suit:

**Première option (selon les spécifications au devis page 9)
Prix incluant matériel, main-d'œuvre et les taxes**

Les Constructions H.D.F. inc.	41 854,87 \$
Construction B.M.L. ,Division De Sintra inc.	na pas soumissionné

Deuxième option (considérant un drainage de surface et asphaltage)

Prix incluant matériel, main-d'œuvre et les taxes

Les Constructions H.D.F. inc. 32 567,82 \$

Construction B.M.L. ,Division
De Sintra inc. 34 239,33 \$ avec proposition
d'aménagement d'un bassin de rétention à l'extrémité nord du
stationnement à un coût supplémentaire de 1 775 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,
147-2016

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

La Municipalité choisi la deuxième option soit en considérant un drainage de surface et l'asphaltage;

Le contrat pour des travaux de drainage et d'asphaltage de la cour du Complexe municipal soit octroyé à Les Constructions H.D.F. inc. pour un montant total de 32 567,82 \$ taxes incluses.

Que l'exécution des travaux est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 319 par le Ministre.

Montant de la dépense financée par le règlement d'emprunt numéro 319.

15. Résolution afin de confirmer la participation au projet de banque d'heures de communication 2016 avec Promotion Kamouraska

CONSIDÉRANT

l'offre de partenariat de participation au projet de banque d'heures de communication de Promotion Kamouraska;

CONSIDÉRANT

que l'offre confirme ce qui suit :

- une visibilité dans le guide du Kamouraska pour un montant de 500 \$:
- un partenariat à la banque d'heure de 17 heures pour un montant de 888 \$:
-

CONSIDÉRANT

que les 17 heures de communications seront bonifié de 30 heures par le FDT ce qui donnerait un total de 47 heures à utiliser en service de communication pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT

que ce partenariat permet aux organismes de Saint-Denis d'avoir une plus grande visibilité lors de leurs événements;

148-2016

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte l'offre de partenariat avec Promotion Kamouraska et retient leurs services pour l'année 2016 et s'engage à verser un montant de 1 388 \$ plus taxes.

Montant de la dépense prévu au budget 2016.

16. Correspondance

16.1 Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Approbation de l'ajout de travaux de voirie dans le programme de la TECQ

16.2 MAMOT

Approbation de la programmation des travaux présentée le 13 mai 2016 dans le cadre du programme de la TECQ.

Approbation du règlement numéro 318 modifiant la taux de taxe pour le financement des centres 9-1-1.

Compensation tenant lieu de taxes pour l'école primaire. Des montants de 102 \$ et 2 583 \$ ont été versés.

16.3 Grand défi Pierre Lavoie

Remerciement pour le don reçu de la municipalité.

16.4 Finissants de l'École Chanoine-Beaudet

Remerciements pour le don reçu de la municipalité

17. Autres sujets

Mme Anne Desjardins informe les membres du conseil que des étudiants du Collège de Sainte-Anne-de-La Pocatière dont des jeunes de Saint-Denis ont reçus les honneurs lors de la «Distribution solennelle des prix» le 9 juin dernier.

149-2016

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une lettre de félicitations soit envoyée à chacun des étudiants de Saint-Denis ayant reçus les honneurs.

Des étudiants de l'École Secondaire Chanoine-Beaudet dont des jeunes de Saint-Denis ont reçus des méritas lors du Gala des Mérites tenu le 10 juin dernier.

150-2016

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une lettre de félicitations soit envoyé à chacun des étudiants méritants.

Une soumission a été reçue afin de fermer partiellement le portique de l'entrée de la patinoire et de l'entrée des employés, pour un montant de 2 260 \$ taxes incluses.

151-2016

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Rénovation F.G.K. pour un montant de 2 260 \$ taxes incluses.

Que ces travaux seront financés par le surplus accumulé.

Marie-Hélène Dumais conseillère informe les membres du conseil qu'elle a assistée au Gala des mérites de l'École secondaire Chanoine-Beaudet et que ce fut une très belle cérémonie.

M. Denis Moreau conseiller informe les membres du conseil que des travaux de peinture ont débuté à la Chapelle de la Grève. Le conseil de la Fabrique de la Grève ayant décidé de rafraichir le bâtiment avant sa vente.

M. Christian Lévesque propose qu'une grille avec drain soit installée devant l'entrée de la patinoire avant que les travaux d'asphaltage débutent. Et qu'une chaîne de rue y soit installée jusqu'à l'escalier extérieure afin de protéger le bâtiment.

152-2016

Résolu à l'unanimité des membres présents.

M. Jean Dallaire informe les membres du conseil que les fêtes du 175^{ième} se tiendront à la fin du mois et demande à tous d'être présent le plus possible lors des diverses activités.

18. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

19. Clôture et levée de la séance

153-2016

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 50.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice-générale
et secrétaire trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Beauport

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	92,52 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-DENIS	2 500,00 \$
BUREAU DESIGN MASSÉ	57,49 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	236,66 \$
CERCLE DE JEUNES RURAUX	50,00 \$
COMITÉ DES FÊTES DU 175 ^{ème} ST-DENIS	480,00 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	364,02 \$
DORISSE ST-PIERRE	100,00 \$
EAU LIMPIDE INC	31,50 \$
ÉBÉNISTERIE MARIO MASSÉ INC.	20,70 \$
ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET	50,00 \$
FERME PIERRE GARON	2 115,72 \$
FONDATION DES SOINS PALLIATIFS ANDRÉ CÔTÉ	100,00 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC	198,34 \$
GROUPE DYNACO BMR	93,97 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	546,13 \$
LES CONSTRUCTIONS GSL INC	585,41 \$
MICHELINE ST-HILAIRE	97,67 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIERE-OUELLE	284,57 \$
NICOLE MOREAU	85,81 \$
PIERRE GARON	31,01 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	63,59 \$
PROMOTION KAMOURASKA	1 595,85 \$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	87,10 \$
RÉAL LÉVESQUE	100,00 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 441,79 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	839,32 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC	23,14 \$
SADC	30,00 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC	207,82 \$
SUZANNE DUBÉ	145,04 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	1 218,16 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	4 733,19 \$
	SOUS-TOTAL 22 181,40 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JUIN 2016

SALAIRES (JUIN 2016)	4 776,47 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUIN 2016)	2 028,10 \$
CONCIERGERIE	1 000,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	156,20 \$
VIDÉOTRON	145,58 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 688,31 \$
FRAIS BANCAIRE	620,15 \$

SOUS-TOTAL 11 414,81 \$

GRAND-
TOTAL 33 596,21 \$

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2016 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 5 juillet 2016

Annexe

Résolution

142-2016

Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire trésorière